

COMMUNE DE FREBUANS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2016

Le 13 octobre 2016 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Paulette MARANO, Maire.

Présents : Mmes Paulette MARANO, Joceline BROISSIAT, Lucette DOUSSOT, Pauline JOUFFROY.

Mrs Eric BIGORNE, Yves GERAY, Julien MARICHY, David NICOLAS, Michel PERNET, Eric VUILLET.

Secrétaire de Séance : Monsieur Eric VUILLET.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 8 septembre 2016 :

Compte tenu de la complexité du devis établi par les Pépinières ANTIER, il convient d'apporter un rectificatif dans le compte rendu précédent, il faut lire 2 666.40 € TTC au lieu de 3 799.20 € TTC.

Monsieur le Préfet a pris acte de la démission de Gaëlle PECHOT. L'effectif du Conseil Municipal se trouve réduit à 10 membres avec mise à jour de l'ordre du tableau. Elle faisait partie de la Commission Aménagement de l'Espace, Logement et Politique de la Ville, SCOT d'ECLA, de la Commission Municipale des Affaires Scolaires et de la Commission Municipale Information Communication. Madame le Maire se charge d'informer la Communauté d'Agglomération ECLA de son non remplacement.

1- ECLA / CCVS :

- Fusion Espace Communautaire Lons Agglomération / Communauté de Communes du Val de Sorne (Délibération n° 33/16)

Dans le cadre de la fusion au 1^{er} janvier 2017 entre ECLA et la Communauté de Communes du Val de Sorne, issue du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, ECLA sollicite les communes qui constitueront le périmètre du futur EPCI à délibérer sur les points suivants : NOM du nouvel EPCI. Le nom choisi conjointement entre les représentants d'ECLA et du Val de Sorne, est ECLA Espace Communautaire Lons Agglomération et le siège social est fixé au 4 avenue du 44 ème RI à Lons le Saunier, dans les locaux actuels de la Communauté d'Agglomération. Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 19 septembre 2016, a émis un avis favorable. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- confirme le nom d'ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération) pour dénommer le nouvel EPCI issu de la fusion entre ECLA et la Communauté de Communes du Val de Sorne,
- fixe le siège social du nouvel EPCI au 4 avenue du 44è RI, 39000 Lons le Saunier.

- Fusion ECLA/CCVS – Composition du Conseil Communautaire (Délibération n° 34/16)

Dans le cadre de la fusion au 1^{er} janvier 2017 entre Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) et la Communauté de Communes du Val de Sorne, l'arrêté préfectoral de fusion oblige, conformément à l'article L 5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à une recomposition du Conseil Communautaire suivant les modalités prévues par l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire du 19 septembre 2016 d'ECLA, en accord avec les représentants de la Communauté de Communes du Val de Sorne, ont opté pour la répartition basée sur un accord local à 63 conseillers communautaires répartis comme suit :

- Lons-le-Saunier : 25 sièges
- Montmorot : 4 sièges
- Perrigny : 2 sièges
- Courlaoux : 2 sièges
- Courlans : 2 sièges
- Macornay : 2 sièges

et les 26 autres communes à 1 siège.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prendre acte de la recomposition du Conseil Communautaire issue de la fusion entre ECLA et la CCVS,
- accepte la répartition basée sur l'accord local à 63 conseillers communautaires répartis comme indiqué ci-dessus.

- Espace communautaire Lons Agglomération - Statuts : (Délibération n° 35/16)

Dans le cadre de la loi NOTRe et selon l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ECLA doit définir ses statuts.

En effet, cette démarche est préalable à la définition de l'intérêt communautaire qui sera déterminé par le Conseil Communautaire du futur EPCI issu de la fusion d'ECLA et de la CCVS (Communauté de Communes du Val de Sorne).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet de statuts d'ECLA tels que rédigés dans le document joint en annexe.

2 – Etude de devis :

- Remplacement du circulateur de la chaudière à gaz de l'école :

Trois Entreprises ont été consultées mais seulement deux ont répondu :

- Devis Gaz Service : 297.56 € HT soit 357.07 € TTC
- Devis BOREAS : 380.00 € HT soit 456.00 € TTC

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de Gaz Service.

- Travaux élagage des arbres route de Saint Georges et dégagement des lignes électriques au Hameau de Saint Georges :

Le Conseil Municipal du 8 septembre 2016 a demandé que soient consultées les entreprises Antier et Paulin pour les travaux de dégagement des lignes électriques au Hameau de Saint Georges

- Devis Antier :

avec broyage laissé sur place 2 540.00 € HT soit 3 048.00 € TTC,

avec évacuation des déchets 2 760.00 € HT soit 3 312.00 € TTC.

- Devis Paulin : 2 630.00 € HT soit 3 156.00 € TTC avec évacuation des déchets.
- Devis BERNARD Elagage : 710.00 € TTC

Il convient d'attribuer les deux chantiers à la même entreprise. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'Entreprise Paulin pour ces travaux d'élagage avec évacuation des déchets.

3 - Informations diverses :

➤ Conseil d'école RPI Frébuans/Mallerey/Trenal le 18/10/2016.

➤ Effacement des réseaux rue Désiré Barodet : réunion avec le SIDEK le 4/10/2016 :

Etaient présents à cette réunion de coordination : le Sidek, les Entreprises concernées par ces travaux et la Commune de Frébuans. La Commune de Frébuans est dans l'attente de l'avant projet du Sidek, qui sera présenté à ECLA sur place, afin de coordonner les travaux. La répartition des points lumineux le long de la rue Barodet a été définie et un candélabre supplémentaire est prévu route de Saint Georges vers les maisons neuves.

- Archivage : suite et fin (début janvier 2017).
- Livraison tables et bancs pour la Grand'Mare.
- Livraison et pose d'un banc au Hameau de Saint Georges (mail de Mme OLAIZOLA)
- APEI - Opération brioches du 3 au 9 octobre 2016 : 127 brioches vendues pour 635 €. Un grand merci à l'équipe organisatrice.
- Remplacement porte fenêtre 3 vantaux dans la classe maternelle de l'école de Frébuans.
- Installation de 4 radars analyseurs rue du Commandant Foucaud, rue Prosper Sordet et route de Saint Georges du 20 au 27 septembre 2016.
- Le Cirque Européen : l'Association Arc en Ciel ne donne pas suite.

4- Questions diverses :

- Projets 2017 : Aménagement à la Grand'Mare
 - terrain de pétanque
 - parking
 - terrain cyclo-cross

Une réflexion est menée par le Conseil Municipal pour prévoir en 2017, l'élaboration d'un terrain de pétanque et un terrain de cyclo-cross.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS :

- le 08/09/2016 : ECLA – Bureau Elargi
- le 19/09/2016 : ECLA – Conseil Communautaire
- le 28/09/2016 : ECLA – Commission développement économique

URBANISME – DOSSIERS EN COURS :

- DP n°9/2016 : Dossier déposé le 29/09/2016 par AB Services pour le compte de Monsieur Julien MARICHY pour la pose de 12 panneaux photovoltaïques dans sa maison d'habitation située 87, rue des Fontaines, parcelle cadastrée AA 77.

URBANISME – DOSSIERS NOTIFIES :

- DP n°8/2016 : Arrêté de non opposition en date du 28/09/2016 du dossier déposé le 15/09/2016 par Monsieur Julien MARICHY pour la création d'un vélux dans sa maison d'habitation située 87, rue des Fontaines, parcelle cadastrée AA 77.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 17 NOVEMBRE 2016

Le Secrétaire,
Eric VUILLET



Le Maire,
Paulette MARANO

